

Affichage obligatoire

EXAMEN du CERTIFICAT d'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR ou de PROFESSEUR des ECOLES MAITRE FORMATEUR

C.A.F.I.P.E.M.F. - session 2013

Division des
ressources humaines
et de la vie de l'élève

*Pôle ressources
humaines 1^{er} degré*

Affaire suivie par
Roselyne GRANGER

Tél. : 05 53 02 84 35
Fax : 05 53 02 84 21

Roselyne.Granger@ac-
bordeaux.fr

20, rue A. de
Musset
24 016 Périgueux
CEDEX

Conformément au décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié par le décret n° 91-38 du 14 janvier 1991 et à l'arrêté interministériel du 29 octobre 2001, le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur et de professeur des écoles maître formateur est délivré à l'issue d'un examen ouvert aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires justifiant au 31 décembre de l'année de l'examen d'au moins **cinq années de services effectifs** dans une classe où ils ont vocation à exercer.

Les inscriptions à l'examen de la session 2013 s'effectuent sur **dossier** qui est à retirer sur le site internet de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne, **du 18/10/2012 au 22/11/2012**.

Le dossier est à compléter et à poster avec les pièces justificatives demandées à la Direction des services départementaux de la Dordogne (adresse ci-contre), au plus tard le **22/11/2012 à 16h**.

↑ L'épreuve pratique et orale d'admissibilité se déroulera entre le 10/01/2013 et le 07/02/2013.

↑ La date de dépôt du mémoire est fixée au 05/04/2013.

↑ Les épreuves d'admission comprenant la soutenance d'un mémoire rédigé par le candidat et une épreuve pratique se dérouleront entre le 15/04/2013 et le 24/05/2013.